

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3337

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Feyzin

objet : **Secteur du Carré Brûlé - Aménagement première tranche - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Opération n° 0809**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement du Carré Brûlé, pour valoriser les espaces publics situés autour de la mairie, est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements. Deux individualisations d'autorisation de programme, pour un montant total de 820 793 € TTC, ont été votées pour la réalisation des travaux et du foncier par le conseil de Communauté du 19 mai 2003 et le Bureau délibératif du 7 juin 2004.

Dans le cadre de l'opération Carré Brûlé pour assurer la desserte (EDF, éclairage public, assainissement) les concessionnaires concernés ont dû réaliser des extensions de réseau depuis la rue du Carré Brûlé.

Cette voirie dessert une zone de parking. Les travaux d'extension de réseau ont fortement dégradé la voie. Monsieur le maire de Feyzin a donc demandé la réparation des dégâts et l'amélioration de la qualité du traitement de ces espaces publics.

L'opération réalisée en 2005 s'élève à 820 000 € TTC.

Le complément à apporter à cette opération, pour les travaux de la rue du Carré Brûlé, s'élève à 315 000 € TTC.

L'allotissement des travaux se décompose comme suit :

N° de lot	Libellé	Montant (en € HT)
lot n° 1	voirie	98 662,20
lot n° 2	fourniture de bordure	28 428,10
lot n° 3	enrobés	8 361,20
lot n° 4	métallerie	52 675,58
lot n° 5	maçonnerie	27 551,97
lot n° 6	signalisation horizontale	1 672,25
lot n° 7	assainissement eaux pluviales	20 066,89
lot n° 8	eau potable	25 919,73

Les prestations seront dévolues comme suit :

- les travaux des lots n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 seront exécutés sur les marchés à bons de commande de la direction de la voirie,
- les travaux des lots n° 7 et 8 seront exécutés sur les marchés à bons de commande de la direction de l'eau.

L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 pour laquelle est sollicité un complément de financement (opération n° 0 809 - Feyzin-Carré Brûlé) pour un montant de 315 000 € TTC.

Le financement des travaux eau potable étant assuré pour un montant de 31 000 € TTC par le budget annexe eau potable.

Circuit décisionnel : ce projet de dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 30 janvier 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la réalisation des travaux complémentaires d'aménagement de la rue du Carré Brûlé à Feyzin,

b) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme, opération n° 0 809, individualisée le 19 mai 2003 et le 7 juin 2004 pour un montant supplémentaire de 284 000 € TTC en autorisation de programme 03 pour les travaux de voirie et 31 000 € TTC en autorisation de programme 11 pour l'eau potable, répartis selon l'échéancier suivant : en 2006 : 315 000 €.

Le montant total de l'opération est ainsi porté à 1 135 793 € TTC.

2° - La dépense pour les travaux complémentaires sera imputée sur l'opération n° 0 809 :

- pour un montant de 284 000 € sur le budget principal,
- pour un montant de 31 000 € sur le budget annexe eau potable.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,